

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Février 2023



QU'EST-CE QUE LE PLAN CLIMAT ?

Le **Plan Climat-Air-Energie Territorial**, ou PCAET, est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique. Elaboré et piloté par la CINOR et ses partenaires, il s'applique à l'ensemble du territoire avec pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Le PCAET de la CINOR a été adopté en février 2019 et comporte :

- Un **diagnostic**, état des lieux de la situation du territoire sur les thématiques climat, qualité de l'air et énergie
- Une **stratégie** qui fixe des objectifs à moyen et long terme
- Un **plan d'actions** qui s'articule en 6 axes et 38 actions

Le PCAET s'applique pendant 6 ans et doit faire l'objet d'une évaluation intermédiaire au bout de 3 ans d'application.

En savoir plus :

[Site internet PCAET CINOR permettant de télécharger les documents](#)

[Site internet de la CINOR comportant des articles](#)

L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

L'évaluation intermédiaire du PCAET a été réalisée par le cabinet de conseil ECO2 Initiative entre les mois d'avril 2021 et février 2022.

L'évaluation a suivi le calendrier et les étapes suivantes :



L'évaluation permet de suivre l'**évolution des indicateurs** du territoire, de **faire un bilan de l'avancement du programme d'actions** et de **formuler des préconisations** pour améliorer la mise en œuvre du plan pour les prochaines années.

L'évaluation a mobilisé les élus et directions de la CINOR, les communes membres (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) et les partenaires du territoire (institutions, chambres consulaires, entreprises, associations).

DES ACTIONS EXEMPLAIRES

La labellisation Territoire Engagé – Climat-Air-Energie

La CINOR a été labellisée Climat-Air-Energie deux étoiles en février 2021, une reconnaissance de son engagement sur ces thématiques et de sa volonté de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue.

Ce label est porté par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, et la collectivité est accompagnée puis auditée par des conseillers externes.



La sensibilisation dans les écoles



Chaque année, la CINOR contractualise avec des partenaires du territoire pour réaliser des interventions sur les thématiques air, réchauffement climatique, économie circulaire, énergie et eau et assainissement auprès de plusieurs classes du territoire.

En 2020, 300 classes ont bénéficié d'une intervention sur l'un des sujets ci-dessus (environ 6 800 élèves sensibilisés), sur un total d'environ 15 000 élèves.

L'intégration de critères environnementaux dans la commande publique

En 2021, 53% des marchés de la CINOR intégraient des critères de jugement des offres relatif à la performance environnementale et 95% des marchés intégraient des clauses d'exécution relatifs à la performance environnementale. Les critères portent sur la gestion des déchets, de l'eau, l'impact des transports, la performance énergétique ou encore l'alternative aux produits phytosanitaires.



DES POINTS À AMÉLIORER

Le besoin de recruter pour mettre en œuvre plus d'actions

Au sein de la direction Développement Durable, il n'y a que trois chargé.es de mission pour piloter les actions du plan climat, de l'économie circulaire et de la gestion des déchets. Si certaines actions sont portées par d'autres services de la CINOR, il faut renforcer les moyens humains pour accélérer l'impact des actions menées.

La mobilisation des élus, des agents et des communes membres

L'implication des élus et des agents de la CINOR est déterminante pour faire avancer les actions, car il y a besoin à la fois de l'impulsion politique et de l'engagement de l'administration. En plus du périmètre CINOR, il faut mieux associer les trois communes membres car c'est bien avec elles et sur leur territoire que les actions du plan climat sont menées.

Mieux communiquer sur le plan climat et (re)nouer des partenariats

La CINOR mène cette stratégie de transition climat-air-énergie pour l'ensemble du territoire et de ses habitants, elle doit donc à l'avenir mieux les associer dans cette démarche. La CINOR doit mieux prendre en compte et valoriser les actions menées par ses partenaires (chambres consulaires, associations, entreprises...) et communiquer sur ces actions auprès de la population.

En 2022, 76% des actions du plan climat sont engagées